
15 septembre 2022

Séance d'information pour les résidents avec des invités du ministère Mardi 20 septembre à 10 h

Les résidents sont invités à assister à une séance d'information pour entendre d'importantes mises à jour du ministère des Soins de longue durée.

Les sujets abordés seront les suivants :

- Comment le [plan de l'Ontario pour rester ouvert](#) est lié aux soins de longue durée (SLD), y compris ce que signifie fournir les bons soins au bon endroit et ce à quoi les résidents peuvent s'attendre.
- Mises à jour sur les vaccins contre la COVID-19.
- Les nouvelles aides du ministère qui sont disponibles pour les résidents et leurs foyers de SLD.

Cette session d'information aura lieu sur la plateforme virtuelle Zoom de l'OARC le **mardi 20 septembre de 10 h à 11 h**. Veuillez vous inscrire [ici](#) pour nous rejoindre.

Veuillez noter que cette séance est destinée à un public de résidents.

Nos partenaires ministériels organisent des webinaires distincts adaptés aux titulaires de permis de SLD (15/16 septembre) et aux partenaires de soins familiaux (21 septembre). Pour nous aider à entendre directement les résidents, nous demandons que seuls les résidents (ou ceux qui soutiennent la participation d'un résident) s'inscrivent à ce webinaire.

Lors de l'inscription, les résidents seront invités à soumettre des questions sur les sujets qui seront abordés. Ces questions seront partagées avec les intervenants avant la session afin qu'ils puissent parler des choses qui sont les plus importantes pour les résidents. Les questions peuvent également être posées en temps réel pendant la session en utilisant la fonction Q&A de notre plateforme Zoom.

L'équipe de l'OARC vous demande de bien vouloir partager cette opportunité de webinaire avec les résidents et les responsables du conseil des résidents de votre foyer de SLD.

Un enregistrement sera disponible après la session sur notre [site web](#).

Mise en œuvre du projet de loi 7 à l'appui du plan de l'Ontario pour rester ouvert : stabilité et rétablissement du système de santé

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour mettre en œuvre plusieurs stratégies clés du [Plan pour rester ouvert : stabilité et rétablissement du système de santé](#). Cela comprend l'opérationnalisation et la mise en œuvre de la loi pour plus de lits et de meilleurs soins, 2022 (la « Loi », anciennement le projet de loi 7) qui a reçu la sanction royale le 31 août 2022. Les autres dispositions de la loi entreront en vigueur le 21 septembre 2022. De plus, des changements aux [règlements](#) de la Loi de 2021 sur la fixation des soins de longue durée (Règl. de l'Ont. 484/22) et de la Loi sur les hôpitaux publics (Règl. de l'Ont. 485/22, Règl. de l'Ont. 486/22) entreront en vigueur.

L'OARC reconnaît que pour beaucoup, y compris les résidents que nous servons et nous efforçons de représenter, cette nouvelle législation est reçue avec des sentiments mitigés et des niveaux variables de compréhension.

Nous apprécions le principe sous-jacent et l'orientation de cette initiative, à savoir que l'hôpital n'est pas le bon endroit pour les personnes qui ne nécessitent plus l'intensité des soins d'hospitalisation. Un foyer de SLD peut être un environnement de soins plus approprié pour de nombreux patients, car il offre un environnement semblable à celui d'un foyer où les résidents bénéficient d'activités sociales comme les repas, les loisirs et l'activité physique. Les hôpitaux ne sont pas conçus pour répondre aux besoins de rétablissement, de soutien ou de réadaptation d'un patient d'un autre niveau de soins (ANS). Nous reconnaissons l'orientation du gouvernement qui considère les foyers de SLD comme l'une des nombreuses solutions pour résoudre la crise actuelle des hôpitaux et des soins de santé.

L'OARC s'engage à refléter la voix des résidents et continuera à donner la priorité au bien-être des résidents actuels et futurs, en veillant à ce que les personnes vivant dans des foyers de SLD soient soutenues pour vivre leur meilleure vie possible. Nous nous réjouissons de la poursuite des consultations avec le gouvernement et de l'intégration de la voix des résidents dans les décisions qui les concernent. Nous accueillons toutes les

opportunités de construire des relations et d'amplifier l'expérience vécue des résidents dans le but de stabiliser les SLD.

Nous avons le plaisir d'accueillir des représentants du ministère des soins de longue durée sur notre plateforme virtuelle la semaine prochaine pour une occasion d'en apprendre davantage sur ce que les résidents peuvent s'attendre à voir dans leurs maisons en plus d'entendre d'autres mises à jour importantes.

Liens de ressources pour votre intérêt :

- Plan pour rester ouvert : stabilité et rétablissement du système de santé
<https://files.ontario.ca/moh-plan-to-stay-open-fr-2022-08-18.pdf>
- Ministère conjoint de la santé et du ministère des soins de longue durée Sous-ministre - Mémo de l'Ontario sur la santé
<https://ltchomes.net/LTCHPORTAL/Content/Snippets/09.14-EN-Joint-MLTC-MOH-DM-OH-Memo-Bill-7-2022.09.14-FINAL.pdf>
- Admissions pour les patients ALC : Document d'orientation sur le terrain pour les coordinateurs de placement
<https://ltchomes.net/LTCHPORTAL/Content/Snippets/09.14-EN-LTCH-Admissions-for-ALC-Patients-Field-Guidance-for-Placement-Co-ordinators-2022.09.14.pdf>
- Résumé des règlements
<https://ltchomes.net/LTCHPORTAL/Content/Snippets/09.14-EN-Appendix-Summary-of-ALC-Reg-Amendments-2022.09.14.pdf>

Planification de l'automne et préparation aux vaccins

Au début du mois, Santé Canada a approuvé le vaccin [bivalent Moderna/Spikevax contre la COVID-19](#) qui offre une protection plus ciblée contre les variantes d'Omicron. Le terme [bivalents](#) signifie simplement que le vaccin cible deux souches de coronavirus. La province a travaillé avec les unités de santé publique et les partenaires du secteur pour diriger les fournitures, en veillant à ce que les foyers de SLD soient prioritaires pour recevoir le rappel, ainsi que d'autres milieux et populations à haut risque.

Qu'est-ce que cela signifie pour les résidents?

Les doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 ont été recommandées par le médecin hygiéniste en chef, le Dr Kieran Moore, sur la base des données scientifiques qui indiquent que la protection vaccinale diminue avec le temps. Les membres de l'équipe dans vos foyers ont probablement déjà commencé à avoir des conversations avec vous sur la disponibilité du nouveau rappel de vaccin. Dans le cadre de ces conversations, votre [consentement](#) doit être obtenu.

Qu'en est-il de mon vaccin annuel contre la grippe?

Selon les communications du ministère, on prévoit que le vaccin contre la grippe sera également disponible dans les semaines à venir et qu'il sera distribué aux foyers de SLD la semaine du 26 septembre 2022.

Puis-je recevoir les deux vaccins en même temps?

Les vaccins contre la grippe peuvent être administrés en même temps, ou à tout moment avant ou après le vaccin contre la COVID-19.

Comment puis-je obtenir plus d'informations à ce sujet?

Pour les résidents et les conseils des résidents qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les vaccins, y compris la disponibilité et l'administration prévues dans votre foyer, le CROA recommande d'inviter un représentant de votre service des soins infirmiers/équipe de contrôle des infections à votre prochaine réunion du conseil pour une mise à jour. En tant que résidents, vous êtes les experts en ce qui concerne le type d'informations que vous ou d'autres résidents pourraient vouloir obtenir afin de prendre une décision éclairée.

Ressource supplémentaire :

- [Document d'orientation COVID-19 pour les foyers de SLD](#)

Augmentation du taux d'hébergement des SLD

En raison de l'épidémie de COVID-19, l'augmentation annuelle du taux de co-paiement des résidents des foyers de soins de longue durée a été reportée au 1er octobre 2022. Conformément aux années précédentes, une augmentation inflationniste de 2,5 % sera appliquée au co-paiement pour les tarifs d'hébergement de base et préférentiel dans les foyers de SLD.

Dans le cadre de la responsabilité de votre foyer d'informer les résidents (et toute personne qui vous aide à gérer vos finances) de tout changement anticipé dans les services ou les frais associés, le changement de vos tarifs d'hébergement aurait été communiqué plus tôt ce mois-ci pour permettre un préavis écrit de 30 jours complets.

Si vous souhaitez en savoir plus sur vos tarifs d'hébergement, le processus et l'admissibilité aux réductions de tarifs, les comptes fiduciaires des résidents, etc., ce pourrait être une excellente occasion pour votre conseil des résidents de faire connaissance avec le gestionnaire du bureau/des finances de votre foyer et/ou d'explorer la possibilité d'organiser une séance d'information pour les résidents.

Ressource supplémentaire :

- [Bulletin aux résidents des foyers de soins de longue durée : Nouvelles importantes concernant les frais d'hébergement dans les foyers de soins de longue durée](#)

Semaine du conseil des résidents - Concert gratuit

Alors que la semaine du conseil des résidents touche à sa fin, nous vous invitons à nous rejoindre pour un concert virtuel gratuit le **vendredi 16 septembre de 14 h à 15h** avec comme invité musical Deidrey Francois. [Inscrivez-vous](#) ici pour participer en direct ou gardez un œil sur l'enregistrement de cet événement animé!

Nous sommes impatients de partager les moments forts de la Semaine du conseil des résidents dans notre bulletin mensuel. Merci à tous ceux qui ont contribué à rendre cette semaine spéciale.

Sincèrement,
Votre équipe de l'OARC